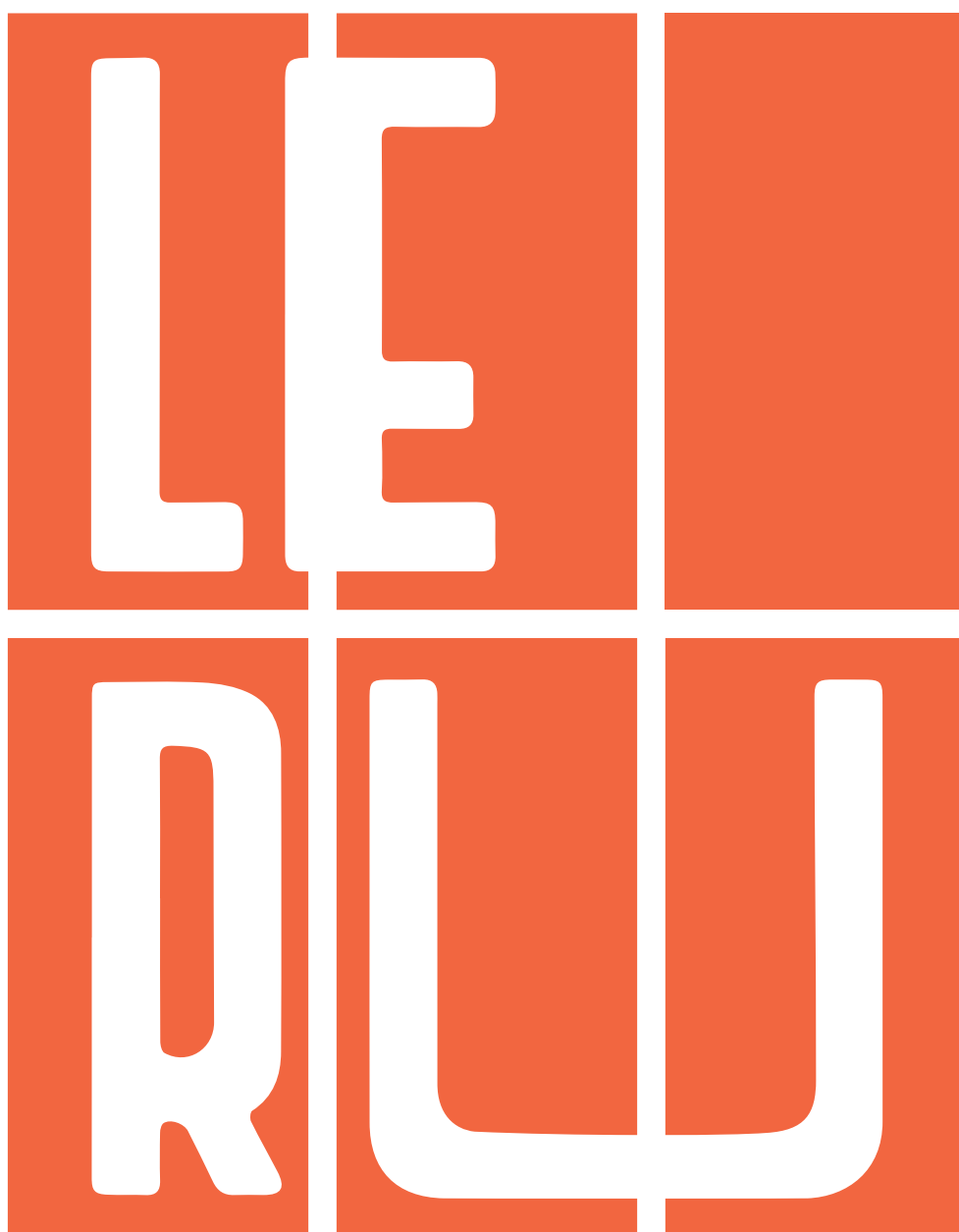




APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTS VISUELS 2026
VILLE D'ANGERS



APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTS VISUELS 2026 - VILLE D'ANGERS

La Ville d'Angers affirme son engagement en faveur des arts et de la culture en encourageant et en soutenant, dans le domaine des arts plastiques, de nouvelles initiatives. Elle offre aux artistes des espaces et des temps destinés à la création et à la rencontre du public, le plus large possible et partout dans la ville.

La résidence arts visuels de la Ville d'Angers, créée en 2020, s'inscrit dans cette dynamique. Basée au Repaire Urbain, elle offre des conditions propices à la création : un atelier, un logement, des moyens de travail et d'exposition et une équipe dédiée à l'accompagnement des artistes et au lien avec les habitants.

La résidence se trouve au cœur du jardin des beaux-arts d'Angers, jouxté par la bibliothèque municipale et les musées, sous le signe de *L'Arbre-Serpents* de Niki de Saint Phalle, qui disait « *Pour moi, ils représentaient la vie même, une force primitive indomptable. En fabriquant moi-même des serpents, j'ai pu transformer en joie la peur qu'ils m'inspiraient* ». Comme un phare d'espérance et de création, symbole des difficultés et des peurs affrontées, il invite à considérer Angers comme lieu de résilience. Bienvenue, donc, aux artistes qui portent un regard critique sur le monde, animent des débats, comme à ceux qui ouvrent une fenêtre de contemplation et d'évasion du quotidien.

Nicolas Dufetel,
adjoint à la Culture et au Patrimoine

PRÉAMBULE

Dans le cadre de son soutien au secteur des arts visuels et à la création, la Ville d'Angers propose depuis 2021, un dispositif annuel de résidence pour un ou plusieurs artistes plasticiens. Cette résidence se veut un espace d'expérimentation, de création et d'échanges donnant lieu à une exposition au Repaire Urbain (RU). Inauguré en 2020, le RU accueille trois services municipaux qui incarnent une dynamique culturelle voulant associer patrimoine, création et accessibilité citoyenne : Angers Patrimoine, l'Artothèque d'Angers et les Archives patrimoniales. Il propose toute l'année des expositions, animations et rencontres autour de la création artistique contemporaine, de l'histoire et du patrimoine. Il dispose de trois espaces d'expositions : un au rez-de-chaussée, dédié à l'architecture et au patrimoine dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, et deux à l'étage : une grande salle modulable de 275 m² avec vue sur le jardin, dédiée à la création, et une autre, dédiée à l'art contemporain, en lien avec la collection de l'Artothèque.

À environ 5 minutes à pied de la gare, le RU est situé dans un environnement culturel privilégié, organisé au sein du jardin des Beaux-arts, où se trouvent aussi trois équipements culturels majeurs : le musée des Beaux-Arts, la galerie David-d'Angers et la bibliothèque Toussaint.

Au sein du RU, un atelier d'artiste de 50 m² avec jardin, permet d'accueillir chaque année des artistes en résidence.

■ **Forme de la résidence**

L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes plasticiens professionnels sans médium privilégié et sans limite d'âge.

Un espace de travail est mis à disposition du ou des artistes sélectionnés pour une durée de 2 mois. L'artiste bénéficie d'un accompagnement privilégié des équipes du RU et d'un budget comprenant honoraires, budget de production et droits de diffusion.

Cette résidence donne lieu à une restitution dans la grande salle d'exposition du RU (*descriptif et photos en annexe*), sous la forme a minima d'une exposition de juin à septembre 2026.

Un comité de travail composé de professionnels de la culture de la Ville d'Angers se réunit chaque semaine durant le temps de résidence pour échanger avec l'artiste sélectionné sur le travail en cours et le projet de restitution.

Les artistes accueillis se situent dans une démarche d'ouverture aux publics : qu'il s'agisse de montrer une étape de travail, de rencontres avec le public ou de la mise en place d'ateliers de pratique artistique en lien avec les équipes du RU. Un calendrier sera établi en début de résidence.

■ ■ **Calendrier et planning de résidence**

La durée de la résidence est de deux mois (*mars et avril 2026*), les dates de résidence sont convenues en amont avec l'artiste selon ses disponibilités.

Le temps de présence de l'artiste à l'atelier sera établi par convention, un minimum de 20 jours complets est requis sur l'ensemble de la résidence.

Des rencontres avec le public seront organisées sur ces temps de présence en lien avec les équipes du RU et en accord avec l'artiste lauréat.

Un calendrier sera établi en début de résidence.

■ ■ ■ **Modalités financières**

Honoraires : 5 000 euros (*50 % à la signature de la convention et 50 % à l'ouverture de l'exposition*)

Frais de production : 2 000 euros (*sur présentation de factures*)

Hébergement éventuel : possibilité d'hébergement pris en charge par la Ville d'Angers dans un appartement partagé avec d'autres artistes ou réservation d'un hôtel et prise en charge en direct par la Ville d'Angers pour un montant maximum de 2 000 euros sur toute la durée de la résidence.

Les frais de déplacements et les frais alimentaires seront pris en charge directement par l'artiste, la Ville n'intervenant pas dans cette organisation.

Droits de présentation publique versés dans le cadre de l'exposition : 1 000 euros

Autres formes de soutien

- Accompagnement individualisé dans le développement du travail et dans la préparation d'une exposition pour la grande salle du Repaire Urbain (RU) par l'équipe du RU.
- Partenariat privilégié avec l'Esad-Talm - Possibilité d'accès aux ressources de l'école (ateliers de production, échanges avec le personnel enseignant, ateliers...). Modalités et objectifs pédagogiques à établir avec l'école.
- Mise en réseau éventuelle avec des entreprises et des professionnels : artistes, responsables de structures, critiques, commissaires d'exposition, galeristes, etc.
- Propositions éventuelles d'expériences professionnelles diverses : workshop, conférence, etc.
- Mise à disposition d'un pass donnant accès gratuitement aux cinq musées d'Angers et d'une entrée au domaine national du château d'Angers.

Les modalités pratiques d'accueil

Un atelier de 50 m² sera mis à disposition de l'artiste durant toute la durée de la résidence. Il est équipé d'un point d'eau, d'espaces de rangement, d'une table, de chaises et d'une connexion WIFI. L'artiste peut bénéficier d'une place de stationnement.

Accès possible du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 12h30 à 18h. Le site sera fermé et mis sous alarme en dehors de ces horaires.

Le montage et le démontage de l'exposition organisée à l'issue de la résidence sont assurés par les équipes du RU, en présence de l'artiste.

La Ville d'Angers prend en charge les coûts de production de l'exposition et les frais liés à sa valorisation et à son inauguration, tels que la communication et le vernissage.

Modalités de candidature

Les candidatures sont à adresser obligatoirement en format numérique et en format papier :

- **Une version numérique par courriel au format PDF à adresser au plus tard le 31 octobre 2025 à l'adresse e-mail :**

developpement.culturel@ville.angers.fr

L'objet des courriels d'envoi des candidatures est obligatoirement libellé comme suit :
Candidature résidence arts visuels – Prénom Nom

- **Une version papier à envoyer au plus tard le 31 octobre 2025, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale :**

Ville d'Angers – Direction Culture et Patrimoine
À l'attention de Lucie Picard
CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- ☐ Une note d'intention comprenant des axes de recherche et les médias envisagés ainsi qu'une proposition de format de restitution du travail réalisé lors de la résidence
- ☐ Un budget prévisionnel
- ☐ Un dossier d'artiste comprenant un portfolio et un CV détaillé
- ☐ Un n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures.
- ☐ Un n° de sécurité sociale.
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Composition du jury :

- 1 élu de la Ville d'Angers
- 1 représentant de la direction Culture et Patrimoine
- 1 responsable du RU - Repaire Urbain
- 1 professionnel/le des arts visuels de la Ville d'Angers
- 1 représentant/e de l'Esad-Talm Angers
- 1 artiste
- 1 professionnel de la diffusion hors Ville d'Angers

Le lauréat sera sélectionné au regard des critères suivants :

- Qualité et démarche artistique singulière et affirmée
- Cohérence du projet et capacité de l'artiste à lui donner sens et à s'inscrire dans le contexte dans lequel il intervient
- Faisabilité technique et financière du projet



Contact

Ville d'Angers - Direction de la Culture et du Patrimoine

Lucie PICARD, chargée de mission

developpement.culturel@ville.angers.fr

02 41 05 41 49

ANNEXE 1

Le Repaire Urbain et sa salle d'exposition du 1^{er} étage



© Ville d'Angers - Angers Patrimoine

© Ville d'Angers - Angers Patrimoine

Les expositions sorties de résidence depuis 2021

- Dimensions de la salle : 275 m²
- Capacité d'accueil : 250 personnes
- Équipements : cimaises fixes et mobiles en fermacell
Elle dispose d'un vidéoprojecteur,
d'un écran de projection et d'enceintes.



Vue de l'exposition Apokâlupsis
d'Esmeralda Da Costa, 2021

© Ville d'Angers - Angers Patrimoine



Vue de l'exposition Chimères de Sylvain
Wavrant et Thomas Cartron, 2022

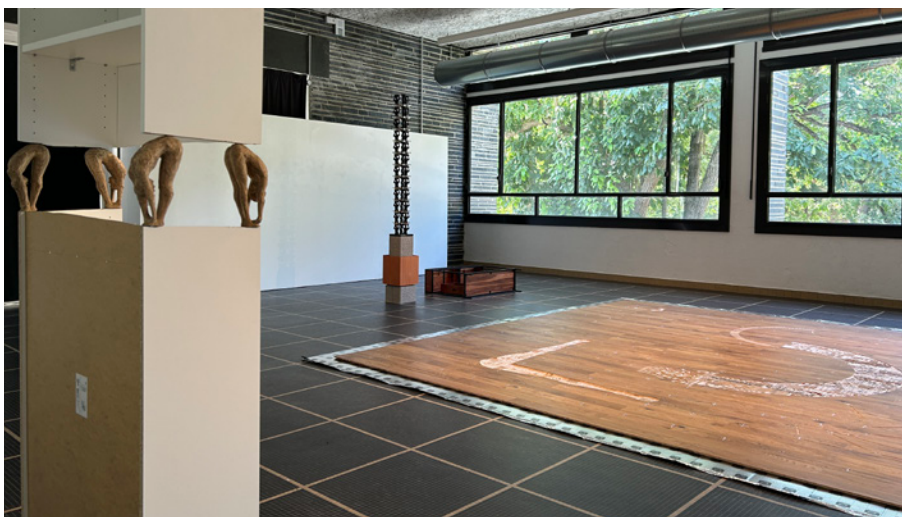
© Ville d'Angers - albertwww.black-lux.com



Vue de l'exposition
de Mathilde Caylou, 2023
© Ville d'Angers - Angers Patrimoine



Vue de l'exposition *Prophéties incertaines*
de Salomé Fauc, 2024
© Ville d'Angers - Repaire Urbain

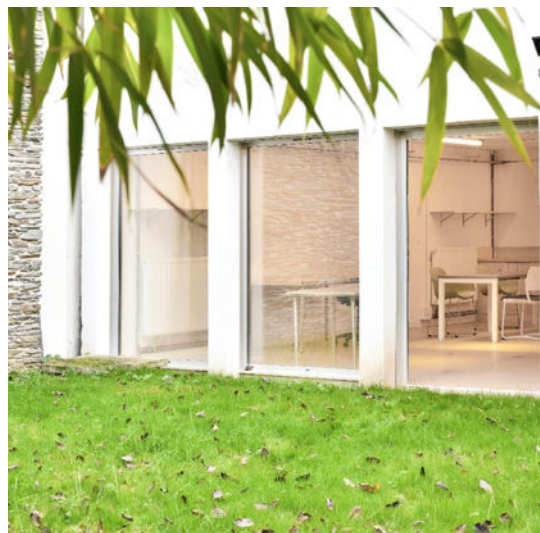


Vue de l'exposition *L'Architecte et le danseur*
de Fredrik Odenius, 2025
© Ville d'Angers - Repaire Urbain

ANNEXE 2

L'atelier d'artiste

- Dimensions : 50 m² + jardin
- Capacité d'accueil : 30 personnes
- Équipements : cimaises fixes, point d'eau, rangement, connexion WIFI



Résidence 2024, Salomé Fauc
© Ville d'Angers - Angers Patrimoine